

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 41

Artikel: Devant le juge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à tour-de-bras pour devenir un bon tambour, l'expérience l'a prouvé.

Ces bouts d'hommes arrivaient à Moudon, coiffés d'un bonnet de police, et vêtus d'une petite veste ornée d'épaulettes dites « nids d'hirondelles ». La grande tenue du dimanche comportait la capote gris bleu ; enfin nos petits troupiers étaient pourvus d'une caisse (tambour) ; le chaudronnier Lavanchy de la rue Grenade était chargé des réparations à faire à ces instruments. Le capitaine Duboux « Abram Samuel ffeu Gédéon David » comme il aimait à se dénommer lui-même, ensuite, après 1852, le capitaine Maillardet, furent successivement commandants et quartiers-maîtres de ces écoles, assistés du tambour-major Cauderay d'Allaman, promu lieutenant par la suite, et des autres tambours-majors et tambours-maîtres Budry, Dutoit J. S. de Chavannes, Chantrens de Romainmôtier, Joimini de Payerne, Chapuis dit Bricot de Cully, Chavan de Lausanne, Auberson de Suchy, Peytrequin, Cherpit, Vallotton, Roulet, Berney, etc.

L'ordre journalier comportait une diane à 3 heures du matin, toilette, puis chocolat. Ensuite, départ pour la place d'exercice. C'est ainsi qu'aux premières clartés de l'aube, de forts roulements réveillaient l'antique bonne ville. La brise matinale chantait dans les marronniers de la place d'armes, cependant que la crête du mont se dorait. Alors le soleil majestueux, superbe, émergeait des hêtres de la forêt et les petits tambours battaient aux champs, saluant l'astre du jour dans toute sa gloire. Et cette féerie était réglée par les élèves tapins vaudois ! L'œil attentif à leur cahier de marches fixé aux troncs des marronniers en fleurs de la place, ivres de rythme et de tapage, les petits tambours ne songeaient qu'à compter leurs mesures. Et la matinée passait. On rentrait ensuite en caserne pour « la soupe ». M. Jean-Samuel Cornuz de Mur, qui assista à l'école de 1852, nous disait, dans une aimable lettre : « Nous étions abondamment nourris, nous ne pouvions venir à bout des rations de viande qu'on nous servait. » Je suis rentré à la maison fin gras. »

A deux heures, reprise des exercices. A quatre heures, nouveau repas composé de soupe et de pain. Quelques exercices et le service intérieur remplissaient le reste de l'après-midi jusqu'au souper composé de chocolat et de pain.

Comme bien on pense la discipline n'était pas prussienne, et la direction était très paternelle, les excellents capitaines Duboux et Maillardet étaient la bonté même, ils surveillaient en bons papas l'hygiène et le bien-être des enfants qui leur étaient confiés. La salle de police était peu fréquentée.

La fréquentation des établissements publics était interdite aux petits tambours. On les conduisait tous les dimanches au culte et lorsque le temps était beau on les promenait dans les villages environnants, comme des pensionnats de demoiselles, voire en break et quelques fois même en partie de crème dans les fermes voisines.

Après douze semaines, coupées par un congé de deux jours, avait lieu un examen des élèves par devant un aréopage composé de l'inspecteur Maillardet surmonté de son « gansé », en grand uniforme du commissariat avec épaulettes d'or, du lieutenant Cauderay et des instructeurs. Des prix consistant en baguettes d'honneur et couteaux de poche étaient décernés aux plus méritants et l'on vit même de jeunes et fraîches Moudonnoises fleurir les lauréats.

Et puis c'était le licenciement final.

C'est au cours de ces écoles que les tambours-majors nouvellement nommés apprenaient à « paumer » la canne et à faire des signaux très compliqués indiquant les changements de direction, les conversions, la prise et la pose de la caisse, à commander les nombreuses batteries alors en usage : le roulement, la générale, l'assemblée, au drapeau, le rappel, le ban que l'on exécutait aux présentations des officiers et aux jugements militaires, la marche funèbre, le pas de charge, la diane, la retraite, etc.

Quelques anciens tambours nous ont dit le

souvenir excellent qu'ils gardent de leur école de tambour à Moudon.

Dans notre canton, plusieurs sociétés de tambours s'efforcent de former des élèves sachant bien battre. Telle est, par exemple, l'ambition de la Société des tambours de Lausanne, fondée le 14 avril 1916 et d'autres encore ; ces associations cherchent de plus à faire jouir le public des belles marches et batteries de nos anciens et glorieux régiments suisses au service étranger.

Puisse l'œuvre à laquelle ces sociétés se sont vouées, réussir au gré de leurs souhaits. Tous ceux qui aiment l'armée s'en réjouiront.

Dr René Meylan.

Le véritable Messenger boîtes de Berne et Vevey pour l'année 1925. — Klausfelder S. A., éditeurs, Vevey. — Prix : 60 centimes.

Arrivé à sa 218^e année, le vieux Messenger a senti le besoin de conter son histoire, et de rappeler quelques souvenirs de son enfance, dans son avant-propos qui sera complété l'an prochain. Il donne ensuite une amusante nouvelle de Julie Meylan : Pierre-Abram, syndic ; son fidèle collaborateur, M. Gustave Krafft, parle spirituellement de deux rivaux : les locomotives électriques et à vapeur ; M. Eug. Mottaz, continue, avec le château de Vufflens, la série de nos beaux châteaux suisses ; la grande planche nous montre la vallée si formidablement ravagée par la rupture de la digue du lac de Gleno, au sud de Poschiavo ; un conte valaisan de Solandieu, trois centenaies de notre pays romand, des anecdotes, des boutades, des poésies, du patois, de jolies illustrations, complètent le « Messenger boîtes » de 1925 qui va remplacer celui de l'an qui meurt.

Détail encourageant : Les pronostics, pour l'été prochain, promettent le retour de jours chauds et ensoleillés. Acceptons-en l'augure car les souvenirs de l'été 1924 — prédits avec assez d'exactitude — sont réfrigérants... L. R.



LE COMPTOIR SUISSE

MOICI une description, très complète, du Comptoir suisse, telle que Samuel Bornalet de Villars-les-Biolles, l'a faite à sa femme, en rentrant dimanche soir.

Le Comptoir, Lucie, c'est rude beau ! On entre par un arc de triomphe plein de belles fleurs, on traverse un puissant jardin plein de belles fleurs, on s'enfile dans un grand corridor plein de belles fleurs, et, enfin, on arrive, à gauche, au fond du corridor, à une immense belle salle toute voûtée, comme une église. On dirait que c'est taillé dans la molasse, tant c'est bien fait. Il y a, au fond, quatre beaux ovales, où il y a marqué : Aigle, Dézaley, Lavaux et La Côte, avec, en dessous, des versets bibliques que je n'ai pas pu lire vu que j'avais oublié mes lunettes.

Dans cette belle salle, il y a des tables et des tabourets de chez nous ; et, des jolies petites Vaudoises, jolies et gentilles comme des amours, mais pas autant que toi, quand même !

Au bout de cette belle salle, il y a des fenêtres comme des culs de bouteilles ; c'est de là que viennent les meilleures bouteilles des meilleurs vins des meilleurs coins et de la meilleure des patries, la nôtre, Lucie !

On s'est trouvé là dedans, avec le syndic de Pommerenges, le député de Brollens et mon cousin, le fils de l'oncle Marc. Y a pas, ce syndic, c'est un rude type, il nous a dit de rudes belles choses ; ça, c'est un patriote, c'est pas un bolchévique ; aussi, on a bu quelques bons verres, en chantant notre beau Canton de Vaud à nous !

On nous a bien dit qu'il y avait du bétail par les écuries ; mais, comme on était habillés en dimanche, on n'a pas voulu s'attirer frotter par là bas, pour tout s'embrouiller !

Enfin, Lucie, ce Comptoir, c'est rude beau ! J'y retourne l'année prochaine ; je t'y mènerais bien, mais tu t'y ennuierais peut-être, car il n'y a presque point de dames par là bas dedans !

Pierre Ozaire.

PALETOTS

MELAS, l'hiver est à la porte. L'automne précède nous en donne déjà un avant-goût. Les chroniques de la mode dissertent déjà de manteaux et de paletots. A ce sujet, quelle est l'étymologie de ce dernier nom ? Voici quelques renseignements à ce sujet :

D'après Huet, ancien évêque d'Avranches, on devrait écrire *palletoc*, parce que le mot vient, dit-on, de *palla*, manteau, et de *toc* qui signifie chapeau en idiome breton.

Toque et *toquet*, à ce compte, auraient une origine celtique. D'après d'autres, paletot, viendrait d'une expression de basse-latinité, *palliotum*, petit manteau, mais l'existence de ce mot est sujette à caution. D'après d'autres enfin, paletot viendrait du hollandais « paltrok ».

Quoi qu'il en soit, le paletot du moyen-âge était une sorte de casaque à capuchon, la pointe ressemblait à la tête d'une huppe. De là l'expression de Rabelais « empaltoqué comme une huppe ».

Depuis longtemps on appelle paltouquets les tristes sires, parce que, dans le principe, le paletot servait aux gens de guerre, recrutés un peu partout et assez piètres sujets en somme. Plus tard, ce fut l'habit de laquais. Enfin c'était, au commencement du siècle dernier, le costume généralement adopté par les marins et les pêcheurs des côtes normandes ; il avait conservé le capuchon et ressemblait au caban des marchands levantins.

Dès lors le paletot s'est popularisé. Riches et pauvres, bourgeois et ouvriers l'ont adopté. Toute la différence consiste dans certaines recherches de coupe ou dans la qualité de l'étoffe. Lorsqu'il est porté par un monsieur chic, le paletot s'appelle « raglan » ou « ulster ». La chose reste, le nom change. Les mots anglais, la voilà bien l'aristocratie de notre siècle. égalitaire.

Devant le juge. — Pierre et Jean sont devant le juge d'instruction :

— Hé bien, Pierre, est-ce vrai que vous avez entendu Jean déclarer que nous tous, juges et avocats, n'étions que des coquins.

Pierre. — Oui, M'sieur le juge, il nous a même dit qu'il voulait nous donner ça par écrit.

Le juge. — Est-ce que vous avez sur vous l'écrit ?

Pierre. — On lui a dit qu'on n'en avait pas besoin, qu'on le croyait sur parole.

LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE

Tous les cinquante ans, à peu près, les esprits humanitaires, disputent de l'institution de pénitenciers modèles. Aujourd'hui la mode est aux Colonies agricoles : la régénération des délinquants par le grand air et la paix des champs. Jadis, on avait cru arriver au même résultat par l'isolement.

C'est ici l'endroit de rappeler un mot de Cham à l'un de ces hommes pleins de bonnes intentions qui lui vantait les mérites du « système cellulaire » pour faire éclore le repentir dans l'âme des prisonniers :

« Mon Dieu, fait Cham d'un air rêveur, je ne sais trop qu'en penser... Voyez le ver solitaire : l'isolement le rend-il meilleur ? »

UNE TRUITE SOUS UN PONT

(Suite et fin.)

III

Le lendemain — un samedi — était jour de foire au village voisin. Trop de passants encombraient la route pour qu'on pût rien tenter. Le dimanche, il y aurait surabondance de badauds.

Pourtant, durant ces deux jours, Granat allait et venait de sa maison à son jardin ; parfois, il déposait un instant sa charge près du pont et soufflait un peu. L'instituteur visitait, par là, un carré de jardin qu'il se proposait de louer pour y planter des choux l'hiver. Le syndic, riverain du ruisseau à vingt-cinq mètres en aval du pont, vint jeter un coup d'œil sur ses peupliers avant l'émondage. L'après-midi, plongé le nez dans un livre, le pasteur paraissait sur le chemin. D'autres personnes encore, comme par hasard, s'arrêtaient près du ruisseau.